

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 2015-04 et 2015-05

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants :

- Règlement 2015-04 - *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2015 (2014-19),*
- Règlement 2015-05 - *Règlement interdisant l'utilisation de la cigarette électronique dans les édifices et installations sportives et aquatiques de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal,*

ont été adoptés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 7 avril 2015.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et qu'ils sont disponibles pour consultation sur le site internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/plateau ou au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 9 avril 2015

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx